

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 31/03/2016

Présents :

Collège A :

Présents : Xavier Hascher (procuration à G. Jolly), Pierre Litzler, Pierre Michel (excusé), Geneviève Jolly, Françoise Vincent-Feria

Collège B :

Présents : Aurelio Bianco, Nathalie Bittinger, Nathalie Boudet, Sylvain Diaz, Carola Hertel, Corine Pencenat

Collège du personnel IATOSS :

Présentes : Ishrat Ahmad (procuration à N.Bittinger), Maud Froeliger, Brenda Rungassamy (procuration à M. Froeliger)

Collège des usagers étudiants :

Présents : Noémie D'Hooge, Guillaume Chatelot, Laura Soinard, Furcy Leroy de la Briere, Ninon Thil, Quentin Bussmann, Awena Jehanne, Cassandre Grosset-Superbie

Collège des personnalités extérieures :

Présents : Bernard Goy, Estelle Pages (procuration à B. Goy), Aude Plassard (procuration à P. Litzler), Christiane Garrec (représente Joëlle Smadja)

Membres invités :

Présents :

Christophe Damour, Sarah Braun (représente Sophie Marest), Nathalie Grout, Amandine Geiger-Gulberti, Michel Demange, Mathieu Schneider

Ordre du jour :

- Installation du collège des étudiants
- Approbation du procès-verbal du 22/10/15
- Nouveau D.U.
- MECC
- Conventions
- Point financier Idex
- Divers

1. Installation du collège des étudiants et approbation du procès-verbal du Conseil de faculté du 22/10/15 :

Le directeur de la faculté des Arts commence ce conseil par une présentation du nouveau collège des étudiants élus récemment.

Il soumet ensuite l'approbation du procès-verbal du Conseil de la faculté des Arts du 22 octobre dernier au vote des conseillers. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** mais Sarah Braun qui représente Sophie Marest souhaite ajouter une modification de sa part. Le paragraphe suivant sera donc intégré au compte rendu du conseil du 22/10/15 avec l'accord de l'ensemble des conseillers.

« Pour le budget du CFMI, des crédits sont délégués par la DRAC à hauteur de 235 000€, la masse salariale étant prise en compte.

Créés il y a 30 ans, on dénombre 9 CFMI sur le territoire national qui délivrent un DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant) équivalant à un Bac +2.

Les CFMI offre une formation professionnelle diplômante (DUMI) différente et complémentaire à celle des professeurs d'instruments (DE) : les étudiants diplômés sont formés à intervenir dans le domaine de la pratique et de la création musicale collective auprès de public divers et dans les écoles en collaboration avec les enseignants (agrément Education Nationale).

Le conseil des CFMI a demandé la mise en place d'une commission interministérielle (culture, enseignement supérieur et recherche, éducation nationale) pour une mission d'observation et d'analyse portant sur l'avenir des CFMI. L'inscription du diplôme dans le LMD et sa revalorisation fait partie des sujets soumis à cette mission.

En tant directrice du CFMI, Sophie Marest prend la parole et annonce la baisse d'effectif que subit le centre cette année. Sur une base de 20 étudiants par promotion avec un volume horaire de 1500 heures sur deux ans, il y a seulement 18 étudiants sur l'année universitaire 2015-2016. Si le taux d'insertion professionnelle avoisine les 100%, l'Alsace n'est pas une région propice à la création de postes pérennes par les collectivités territoriales, cadre d'emploi des titulaires du DUMI.

Pierre Litzler invite les membres du conseil à se rendre au CFMI pour une visite. »

2. Nouveaux D.U. :

Les diplômes universitaires sont en autofinancement. Pour le moment avis favorable d'une réunion Adoc « Commission de création de formation » mais ils doivent être soumis au conseil de faculté.

**D.U. Coordination de projets : innovation et design*

Pierre Litzler est le porteur de ce projet scientifique. Ce diplôme n'avait pas pu être ouvert auparavant car il manquait les entreprises pour effectuer l'alternance. Depuis les modifications ont été faites avec le service de la formation continue. Il permettra ainsi de proposer une formation complète au niveau L3 qui soit vraiment professionnalisante et s'adresserait à des personnes qui travaillent déjà dans les entreprises et voudraient un complément de formation. Afin que ce D.U. ouvre il faudrait au moins 7 étudiants, même si 10 serait l'idéal.

Le conseil de faculté donne un avis favorable à l'unanimité pour cette formation.

**D.U. Composition et interprétation musicale, porté par Carola Hertel.*

Ce diplôme serait créé pour des étudiants déjà titulaires du master composition et interprétation musicale avec une spécialité pratique précise et qui souhaiteraient prolonger leurs études avec une autre spécialité.

D'un point de vue financier cette création ne coûterait rien de plus puisque tous les cours proposés par l'université existent déjà pour le master CIM. Les cours pratiques seraient quant à eux dispensés par l'Académie. Le niveau reconnu serait un niveau master.

Le conseil de faculté se prononce à l'unanimité de manière favorable pour ce D.U.

Arrivée de S.Diaz à 11h30

3. Convention avec le Conservatoire de Strasbourg :

Nathalie Boudet présente les grandes intentions de ce projet. La convention a été rédigée par l'université grâce entre autre au travail de S. Boistel et d'A. Coste.

Cette dernière permettra aux étudiants qui s'inscrivent à l'université de pouvoir suivre un double cursus et d'obtenir ainsi un double diplôme, c'est-à-dire la licence Arts du spectacle parcours danse et le diplôme d'études chorégraphiques (DEC)

N.Boudet demande le soutien du conseil de faculté pour l'ouverture de ce double cursus. Elle rappelle également la nécessité d'obtenir un poste de professeur en danse. Pierre Litzler signale que celui-ci sera demandé lors du dialogue de gestion.

Le conseil se prononce favorablement et à l'unanimité.

Arrivée de M. Schneider à 11h50

4. MECC :

Comme tous les ans il faut faire état des Modalités d'Evaluation et de Contrôle des Connaissances. Les 3 départements de la faculté des arts restent sur le principe du contrôle continu et s'attachent surtout comme le rappelle le directeur, à respecter l'esprit des MECC imposé par l'Université sauf pour les épreuves de pratique qui n'ont pas de session de rattrapage grâce à une dérogation.

Les différents départements doivent suivre le règlement général mais également faire état de leurs particularités, cela peut évoluer chaque année. Même s'il n'y a pas de modifications les MECC doivent repasser chaque année au conseil de faculté puis ensuite au CFVU.

Chaque département présente ensuite ses MECC aux conseillers.

En Arts du spectacle on note quelques petits changements de durée d'épreuve (de 2 à 3h pour des examens de cinéma en L3). Pour le master, demande de dérogation et ajout d'une « note plancher ». Pour le parcours danse pas d'évaluation après 2 absences non justifiées. Toutefois, après échange avec les étudiants présents on pourrait envisager de passer à 3 absences justifiées si 15 séances de cours ou 2 absences justifiées si 10 séances de cours.

En arts visuels, les MECC sont reconduites à l'identique.

En Musique tout est reconduit également.

On note 3 voix contre. Les MECC 2016/17 de la faculté des arts sont donc adoptées à **la majorité**.

Départ de G. Jolly et de N. Bittinger et C. Pencenat à 13h

5. Conventions

Université de Yakoutsk, République de Sakha, Fédération de Russie,

Françoise Vincent-Feria désire engager un projet de convention avec l'université fédérale de Russie. C'est par le biais de la faculté des arts qu'elle initie cette déclaration d'intention qui pourrait ensuite selon elle s'adresser à d'autres composantes de l'Unistra.

Le conseil de faculté répond de manière favorable et unanimement à cette demande.

Convention avec le Liban.

Université Antonine, Faculté des arts et communication, Liban

Le but serait de mettre en œuvre une compétence en multimédia, cette université souhaite que des enseignants chercheurs viennent sur le terrain. On sent une réelle volonté d'avoir des projets

communs et de développer un cursus de licence. Pour le moment des échanges sont prévus avec le Master Multimédia, ils se feront dès l'an prochain en ligne pour des raisons économiques.

Université Saint-Esprit de Kaslik, Liban souhaite l'expertise et la participation de la faculté des arts ainsi que la création d'une structure de recherche semblable à celle des identités complexes.

Les deux conventions sont adoptées à **l'unanimité**.

6. Point financier Idex :

Les projets Idex sont bientôt conclus. Le directeur de la faculté rappelle à quel point il est heureux et fier de voir à quel point la faculté des arts a bien réussi. Elle est reconnue dans l'excellence et la qualité de ses projets. Il insiste aussi sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement d'un apport d'argent, mais aussi un vrai apport qualitatif pour les formations et les équipes.

13H15 départ de C. Damour.

Sylvain Diaz ajoute que la faculté des arts bénéficie également d'autres projets grâce à l'Idex. Cela a permis d'avoir beaucoup d'initiatives.

7. Divers :

Françoise Vincent-Ferria prend alors la parole pour dénoncer le manque de postes en arts plastiques. La filière manque d'enseignants chercheurs titulaires spécialistes. Elle demande du secours au conseil de faculté.

Pierre Litzler rappelle à nouveau que des demandes sont faites au moment du dialogue de gestion mais le problème du manque de postes est national. Il y a bien des renouvellements mais pas de création pour l'instant.

Furcy Leroy de la Briere s'interroge sur la mise en place de l'année de césure. Le directeur confirme que ce type de solution existe bien et qu'elle a déjà été mise en place cette année.

La séance est levée à 13H35.

Le directeur de la faculté des Arts

Pierre Litzler

